



PREFET DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET  
MISSION SECURITE ROUTIERE  
Observatoire et Techniques  
Sécurité Routière

Arrêté du **20 SEP. 2018**

---

**AUTOROUTE A62 « DES DEUX MERS »**  
**SECTION MARTILLAC / BARRIERE DE PEAGE DE ST SELVE**  
**FERMETURE DE BRETELLES**  
**POUR TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA D 1113 – ECHANGEUR LA BREDE 1.1**

---

**Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine**  
**Préfet de la Gironde,**

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes qui l'ont modifié ou complété,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire), approuvée, par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié par arrêtés successifs,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU l'arrêté interpréfectoral portant réglementation de la police sur l'autoroute A62 dans la traversée du département de la Gironde,

VU la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2016 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A62 dans la traversée du département de la Gironde,

VU la note du 8 décembre 2017 définissant le calendrier des jours hors chantier pour l'année 2018 sur le RRN,

VU le dossier d'exploitation sous chantier spécifique aux travaux d'aménagements de la D 1113 de l'échangeur 1.1 La Prade/La Brède, transmis par le Conseil départemental de la Gironde le 17 octobre 2017,

VU le dossier particulier d'exploitation sous chantier en date du 30 juillet 2018 par la société Autoroutes du Sud de la France, Direction régionale d'exploitation Aquitaine Midi-Pyrénées,

VU l'avis favorable de la DGITM - Sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé en date du 22 août 2018,

VU l'avis favorable de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest en date du 19 septembre 2018.

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux entrepris par le conseil départemental pour le réaménagement des carrefours de la D1113 et des liaisons avec les bretelles d'entrées/sorties de l'échangeur 1.1 de l'autoroute A62,

CONSIDERANT il importe d'assurer la sécurité des automobilistes de l'autoroute ainsi que celle des personnels de la DIR Atlantique, de la société ASF VINCI Autoroutes et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de la Gironde,

## ARRETE

**ARTICLE 1** – Pour permettre la réalisation des travaux de réaménagement des carrefours de la D1113 prévus du 4 juin au 30 novembre 2018 sur la commune de Ayguemorte-les-Graves, gérés par le Conseil départemental de la Gironde, la société ASF VINCI Autoroutes doit procéder à des fermetures de certaines bretelles de l'échangeur La Brède n°1.1 durant les nuits suivantes :

- du lundi 1<sup>er</sup> octobre au mardi 2 octobre 2018 de 21h00 à 6h00
  - du mardi 2 octobre au mercredi 3 octobre 2018 de 21h00 à 6h00
  - du mercredi 3 octobre au jeudi 4 octobre 2018 de 21h00 à 6h00
  - du jeudi 4 octobre au vendredi 5 octobre 2018 de 21h00 à 6h00
- fermeture de la bretelle de sortie sens Toulouse/Bordeaux
  - fermeture de la bretelle d'entrée en direction de Toulouse

En cas de problèmes techniques ou de conditions météorologiques défavorables, les travaux pourront être reportés durant la période du lundi 8 octobre au vendredi 26 octobre 2018 (date de secours) dans les mêmes conditions d'exploitation.

**ARTICLE 2** – La fermeture nocturne des bretelles de l'échangeur entraînera la mise en place d'une déviation locale décrite ci-après, et concernera uniquement le trafic local ou à desserte locale qui souhaite emprunter ou quitter l'autoroute.

- fermeture de la bretelle de sortie sens Toulouse/Bordeaux
  - les conducteurs en provenance de Toulouse souhaitant emprunter la sortie La Brède n°1.1, seront déviés par l'A62 pour faire demi-tour à l'échangeur n°1 de Martillac, pour rejoindre la sortie 1.1 sens Bordeaux-Toulouse.
- fermeture de la bretelle d'entrée en direction de Toulouse
  - les conducteurs seront déviés par la bretelle d'entrée de ce même échangeur en direction Bordeaux pour faire demi-tour à l'échangeur 1 de Martillac pour reprendre l'A62 direction Toulouse.
- fermeture du tournant à gauche de la bretelle de sortie sens Toulouse/Bordeaux
  - les conducteurs seront déviés par la D1113 en direction de Beautiran pour faire demi-tour au rond-point du Petit Breton pour récupérer la direction La Brède.

**ARTICLE 3** - La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire propre à la fermeture des bretelles de l'A62 seront assurées par la DIR Atlantique ou par ASF VINCI Autoroutes (District de La Garonne - centre d'entretien de Langon) suivant la bretelle fermée.

La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire propre au chantier ainsi que celle relative aux itinéraires de déviations et aux fermetures des voies de « tourne à gauche », sera mise en place par l'entreprise EUROVIA en charge des travaux sous le contrôle du Conseil Départemental.

La signalisation sera en tout point conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire).

**ARTICLE 4** – Pour assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux services concernés, le Conseil départemental confirmera ces dates de fermetures au plus tard 72h avant leur mise en œuvre systématiquement à la DIRA, à ASF VINCI Autoroutes et à la préfecture.

ARTICLE 5 - La société ASF – VINCI Autoroutes d'une part, et la DIR Atlantique d'autre part, sont chargées de diffuser l'information de ces fermetures aux automobilistes de l'A62 en temps prévisionnel et en temps réel, par la Radio VINCI Autoroutes 107.7 et par affichage sur les panneaux à messages variables (PMV).

ARTICLE 6 –

Monsieur la Directrice de Cabinet de la Préfecture de la Gironde,  
Monsieur le Directeur Régional de l'Exploitation d'Aquitaine – Midi-Pyrénées de la société Autoroutes du Sud de la France,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde,  
Monsieur le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Aquitaine,  
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Atlantiques,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde,  
Monsieur le président de la Mission de Contrôle des Autoroutes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde et dont copie sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendies et de Secours de la Gironde,

Fait à Bordeaux, le 20 SEP. 2018

Pour le Préfet,  
Le Directrice de Cabinet Adjointe,  
Directrice des Sécurités,

Françoise JAFFRAY